



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 65/ 2021

Secrétaire de séance : Philippe ISSARD

OBJET DE DELIBERATION : Acquisition d'une habitation sise 1 rue François ARAGO

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commune envisage l'acquisition d'une maison d'habitation sise au n°1 rue François Arago, parcelle cadastrée section LY n°24p (excluant la partie du hangar existant) et pour une superficie de 1040 m². L'immeuble a été construit au milieu des années 70 et il est dans un état d'entretien très moyen et nécessite des travaux de rénovation.

Un plan de division sommaire de la parcelle établi par la Sarl AXIAP, géomètres à Gaillac, est joint en annexe.

L'acquisition projetée s'inscrit dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier de LENTAJOU, et en particulier le relogement des locataires de l'habitation sise au n°69 avenue Aspirant Buffet, destinée à la démolition.

Une consultation du Pôle d'évaluation domaniale a été réalisée en date du 28/04/2021, l'avis du Domaine en date du 04/05/2021 estime la valeur vénale de ce bien à 150 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%.

Une proposition d'achat de la Commune a été acceptée le 22 avril 2021 par les propriétaires indivisaires MM DELPECH/CARRIERE pour un montant de 165 000,00 € (cent soixante-cinq mille euros), dont 10 000,00 € (dix mille euros) de frais d'agence.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à l'acquisition d'une partie de la propriété de l'Indivision DELPECH/CARRIERE pour le montant susvisé.

Les frais de notaire afférents à cette acquisition seront supportés par la Commune.

Les frais de bornage pour division avant la vente seront à la charge des vendeurs.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section LY n°24p, d'une superficie de 1040 m² appartenant à l'indivision DELPECH/CARRIERE pour un montant de 165 000,00 € (cent soixante-cinq mille euros), dont 10 000,00 € (dix mille euros) de frais d'agence,

CONFIE pour la Commune la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à GAILLAC, rappelant que le choix du notaire pour le vendeur est libre,

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210623-065-2021-DE
Date de télétransmission : 23/06/2021
Date de réception préfecture : 23/06/2021